



DEAUVILLE

Année 2022 Attestation sur l'honneur en vue de l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo neuf à propulsion humaine, d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo pliant, d'un vélo cargo

Je soussigné (e)

M/Mme

Nom :

Et Prénom :

Domicilié (e) :

.....
.....

Je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la date d'achat du vélo aidé :

→ à ne percevoir sur une durée de 3 ans, que deux aides maximum par foyer ou entité fiscale pour deux membres du foyer ou entité fiscale maximum pour un seul type de vélo par membre du foyer ou entité fiscale

→ à ne pas revendre le vélo acheté grâce à l'aide pendant une durée de 3 ans sous peine de restituer la subvention à la Ville de Deauville, et à apporter la preuve à la Ville de Deauville, qui en fera la demande, qu'il est bien en possession du vélo aidé

Je suis informé de la sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente ou de non-restitution de la subvention, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".)

Fait à

Le /..... /.....

Signature